

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Le mercredi 7 décembre 2022  
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Yolan Thomas	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Joanne Doiron	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Pierre Morais	Conseiller
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
	Susie Benoit	Directrice des Finances

**1. MOT DE BIENVENUE**

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Douze (12) citoyen(e)s sont présent(e)s.

**Résolution: 2022-161-CP**

**Proposé par** Yolan Thomas

**Appuyé par** Guy Basque

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Mise à jour sur le camp militaire », 5.2 « Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi » et 5.3 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

**ADOPTÉE**

**2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS**

La conseillère Joanne Doiron déclare un conflit d'intérêts pour le point 3.2.3 « Parcs de ferraille ».

### 3. POINTS DE DISCUSSION

#### 3.1 Budget 2023 du Fonds général.

Pour information.

Les membres du comité discutent du budget 2023 du Fonds général et font des commentaires sur ce point.

**Résolution: 2022-162-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE le dossier des routes soit enlevé cette année dans le budget 2023.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-163-CP**

**Proposé par** Rita Benoit

**Appuyé par** Joanne Doiron

QU'il soit donné comme directive de geler le salaire des membres du conseil pour le budget 2023.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-164-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Yolane Thomas

QU'il soit donné comme directive de maintenir les mêmes dons de l'année passée dans le budget 2023 du Fonds général et de ne pas avoir d'augmentation de dons pour 2023.

**5 OUI**

**6 NON**

**REJETÉE**

**Résolution: 2022-165-CP**

**Proposé par** Pierre Morais

**Appuyé par** Guy Basque

QUE pour aller chercher le manque à gagner afin de combler le 0,06 \$ dans le budget du Fonds général, il est donné comme directive à l'administration de regarder du côté de l'embauche des nouveaux employés pour aller chercher cette balance-là.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-166-CP**  
**Proposé par Réaldine Robichaud**  
**Appuyé par Guy Basque**

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de préparer un budget 2023 du Fonds général avec une augmentation du taux de taxation pour les quartiers ruraux de 0,10 \$ et de 0,07 \$ pour les quartiers urbains.

**ADOPTÉE**

### **3.2 Modification au plan rural**

#### **3.2.1 Service funéraire.**

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente la recommandation de la CSRPA concernant une demande de modification au zonage afin de permettre l'ajout de l'usage « Service funéraire » comme nouvel usage dans la zone industrielle centrale (I1). Le comité est informé que la CSRPA a recommandé une telle modification au plan rural. L'administration recommande d'entamer les procédures pour l'adoption d'un arrêté à cet effet.

Le maire Denis Losier fait aussi la lecture de la recommandation de la CSRPA.

**Résolution: 2022-167-CP**  
**Proposé par Réaldine Robichaud**  
**Appuyé par Joanne Doiron**

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter ce dossier à la prochaine réunion extraordinaire afin d'entamer les procédures.

**ADOPTÉE**

#### **3.2.2 Service de construction (entrepreneur général et spécialisé).**

Pour recommandation au conseil.

Suite à une demande du comité Plénier, l'administration municipale présente une ébauche d'arrêté préparé par la CSRPA pour la présente demande de modification au zonage afin de permettre un service de construction (entrepreneur général et spécialisé) sur la propriété située au 4199, rue Foster. La recommandation de la CSRPA pour ce dossier était de refuser cette demande de modification au zonage. L'administration municipale demande donc, suite à la présentation de l'arrêté proposé, si la municipalité doit continuer les procédures pour ce dossier ou si la municipalité doit fermer ce dossier.

Le maire Denis Losier fait aussi la lecture de la recommandation de la CSRPA.

**Résolution: 2022-168-CP**

**Proposé par** Réaldine Robichaud

**Appuyé par** Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter ce dossier à la prochaine réunion extraordinaire afin d'entamer les procédures et de ne pas accepter la recommandation de la CSRPA.

**ADOPTÉE**

**Résolution: 2022-169-CP**

**Proposé par** Dianna May Savoie

**Appuyé par** Rita Benoit

QU'il soit recommandé de modifier la proposition principale afin d'ajouter dans l'arrêté proposé une norme afin permettre l'entreposage extérieur d'équipements à la condition que cela soit en cour arrière, entourée sur trois côtés de clôtures et que l'entreposage ne dépasse pas la hauteur de la clôture.

**ADOPTÉE**

### **3.2.3 Parcs de ferraille.**

La conseillère Joanne Doiron ayant déclaré un conflit d'intérêts sort de la salle du conseil durant les discussions.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente les commentaires partiels de la CSRPA suite à l'envoi des conditions proposées afin de modifier le plan rural pour permettre des parcs de ferraille, et ce suite à trois demandes de modification pour l'aménagement de ce type d'usage. L'administration municipale doit continuer les discussions avec la CSRPA pour finaliser un document et le présenter au conseil municipal.

La conseillère Joanne Doiron reprend son siège.

#### 4. AUTRES

##### 4.1 Mise à jour sur le camp militaire.

Pour information

Le maire Denis Losier fait une mise à jour sur les dossiers concernant l'ancien champ de tir de Tracadie suite à la parution d'un article dans le journal L'Acadie Nouvelle.

#### 5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

**Résolution: 2022-170-CP**

**Proposé par** Guy Basque

**Appuyé par** Pierre Morais

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

**ADOPTÉE**

##### 5.1 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

##### 5.2 Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi.

La réunion ayant été ajournée, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du comité Plénier.

##### 5.3 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

La réunion ayant été ajournée, ce point sera traité lors de la prochaine réunion du comité Plénier.

#### 6. LEVÉE DE LA RÉUNION

**Résolution: 2022-174-CP**

**Proposé par** Yolán Thomas

**Appuyé par** Rita Benoit

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural vers 22h02, IL EST RÉSOLU QUE les points restants de la présente réunion soient ajournés à la prochaine réunion du comité Plénier.

---

Joey Thibodeau, Greffier municipal